



CPTS DU PAYS D'ERSTEIN

MAIL DU MOIS D'AÔÛT 2026

Forum des Associations Santé

Découvrez les **acteurs de la santé** près de chez vous. La CPTS du Pays d'Erstein et France Assos

Santé (La Voix des Usagers) organisent en septembre un **forum des associations de santé** à Benfeld.

Date et lieu

Judi 17 septembre

De 14h à 19h

Nouvel Espace du Ried

[1 Rue d'Ettenheim](#)

[67230 Benfeld](#)

Forum dédié aux **associations de santé locales**, **professionnels** et **acteurs de la santé**.

👉 Pour qui ?

Tous les **habitants du secteur** et tous les **professionnels de santé** sont invités à venir échanger et s'informer.



FORUM DES ASSOCIATIONS SANTÉ

Découvrez les associations de santé de votre région !

Une invitation pour tous les habitants du secteur

QUAND: JEUDI 17 SEPTEMBRE
de 14H à 19H

OÙ: NOUVEL ESPACE DU RIED
1 Rue d'Ettenheim, 67230 Benfeld

QUI: Les associations de santé locales, professionnels, et acteurs de la santé et du bien-être.



CPTS
PAYS D'ERSTEIN

REJOIGNEZ-NOUS POUR UNE JOURNÉE
EXCEPTIONNELLE DÉDIÉE À VOTRE SANTÉ !
www.cpts-erstein.fr



Un **moment convivial** autour d'un cocktail (réservé aux **associations** et aux **professionnels de santé**) sera organisé de **19h à 21h**.

Médecins généralistes : comment orienter vers le Pôle APSA ?

En tant que médecin, vous avez la possibilité d'**orienter vos patients adultes et enfants vers le Pôle APSA**.

Le Pôle APSA est une structure pluridisciplinaire qui met en place des actions spécifiques pour les **jeunes et les adolescents** en situation de **surpoids ou d'obésité** ainsi que les **adultes diabétiques, obèses** et/ou atteints de **maladies cardiovasculaires**.

Ces actions se traduisent notamment par le **dispositif Prescri'mouv** et par des **programmes d'ETP**. Elles sont **100% gratuites** pour vos patients.

Pour adresser un patient, un **formulaire est à votre disposition**. Il vous suffit de le remplir puis de l'envoyer directement ou de le confier à votre patient, qui pourra alors contacter le Pôle APSA.

 [accéder au formulaire](#)



Pour plus d'informations

 <https://poleapsa.fr/> |  [03.67.22.04.44](tel:03.67.22.04.44) |  secretariat.saintnabor@poleapsa.fr

Appel à participation : signalement des événements indésirables liés aux sorties d'hospitalisation

Dans le cadre de l'**expérimentation territoriale** portée par la **CPTS du Pays d'Erstein et les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg**, les professionnels de santé libéraux peuvent désormais **signaler les événements indésirables** liés à une sortie d'hospitalisation, afin d'améliorer la coordination et la qualité des soins.

👉 Pourquoi participer ?

Votre signalement permet d'identifier les **dysfonctionnements** et de **mettre en place des actions correctives** pour une meilleure prise en charge des patients.

📄 2 documents sont disponibles sur notre site

Fiche de signalement*

*À remplir et transmettre via **BlueFiles** pour déclarer un événement indésirable.

Fiche méthodologique*

*Explications détaillées sur la procédure, les étapes à suivre et les objectifs de cette démarche.

⚠️ À noter : cette démarche **exclut les EIGS**

(Événements Indésirables Graves Liés aux Soins), qui doivent être déclarés sur le [portail national](#).

EXPÉRIMENTATION DÉCLARATION D'ÉVÉNEMENTS INDÉSIRABLES

Entre la CPTS du Pays d'Erstein
et les Hôpitaux Universitaires
de Strasbourg



PARTICIPEZ À
L'EXPÉRIMENTATION

Dans le cadre d'un projet porté par la Commission Territoriale des Usagers du Bas-Rhin (CTU), en collaboration avec les HUS et avec l'appui de la Structure Régionale d'Appui à la qualité des soins et sécurité des patients Grand Est (SRA Grand Est), les professionnels de santé libéraux de la CPTS du Pays d'Erstein peuvent déclarer des événements indésirables liés à une sortie d'hospitalisation des HUS.



IMPORTANT :

Ce dispositif exclut la déclaration des Événements Indésirables Graves Liés aux Soins (EIGS) qui est à faire sur le site de l'ARS : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/alerte-signaler-declarer>

Cette démarche vise à :

- ✓ Améliorer la prise en charge globale des patients,
- ✓ Renforcer la coordination entre les acteurs hospitaliers et de ville,
- ✓ Prévenir la récurrence d'événements indésirables.



QUI PEUT DÉCLARER UN ÉVÉNEMENT INDÉSIRABLE ?

Tout Professionnel de Santé libéral impliqué dans la prise en charge du patient après sa sortie d'hospitalisation (médecins, infirmiers, pharmaciens, masseur-kinésithérapeutes, etc.).

Le signalement est réalisé par le professionnel de santé, à partir d'une situation constatée par lui-même ou rapportée par la patient ou son entourage. La déclaration doit être expliquée, complétée et validée par le patient avant transmission.



QUELLE PROCÉDURE ?

Vous trouverez la fiche à remplir sur le site de la CPTS : <https://cpts-erstein.fr>

Elle doit être imprimée, remplie, signée, puis numérisée afin d'être déposée sur le portail des HUS.

Le lien Bluefiles vous permettra de transmettre de façon sécurisée la Fiche de déclaration d'événements indésirables.



À PARTIR DE QUAND ?

L'expérimentation a débuté en juin 2026.



VOTRE DÉCLARATION COMPTE.
ENSEMBLE, FAISONS PROGRESSER
LA SÉCURITÉ DES PATIENTS !

Pour nos patients,
agissons ensemble !



① Plus d'informations à venir dans vos outils et auprès de vos référents.

Cliquez sur l'affiche pour la visualiser en grand.

Pour retrouver les fiches, rendez-vous sur le site de la CPTS du Pays d'Erstein (cpts-erstein.fr), dans la rubrique documents utiles puis "Signalement d'événements indésirables"

Nouvelle procédure obligatoire pour les adressages TND

À partir du **15 septembre 2026**, les adressages vers les PCO 0-6 ans et 7-12 ans du Bas-Rhin pour les enfants présentant une suspicion de **Troubles du NeuroDéveloppement (TND)** devront **obligatoirement** transiter par la plateforme **ViaTrajectoire**.

Pourquoi ?

ViaTrajectoire est le **service national en ligne d'orientation** qui simplifie et standardise les parcours de soins pour les enfants de 0 à 12 ans.



Comment faire ?

- ◆ Consultez le **guide pas à pas** réalisé par Pulsy pour les médecins libéraux.
- ◆ Si vous n'avez pas encore d'accès à ViaTrajectoire, contactez viatrajectoire@pulsy.fr pour ouvrir votre compte.

Informations et guides

💡 **N'hésitez pas à transmettre cette information à vos confrères et réseaux !**

Enquête : obésité pédiatrique

Dans le cadre de la construction d'un parcours sur le thème de l'**obésité pédiatrique**, la CPTS du Pays d'Erstein vous propose de **répondre à une courte enquête** sur le sujet.

Temps de réponse : environ 5 minutes.

Répondre à l'enquête

Vos retours nous sont très précieux !

Parceo : une alternative concrète aux urgences pour les patients âgés fragiles

Face aux **patients âgés dont la situation se dégrade sans relever d'une urgence vitale**, la **décision d'orientation** est **souvent délicate** : trop fragiles pour rester à domicile, mais pas suffisamment aigus pour les urgences.

C'est précisément pour ces **situations semi-aiguës** que l'admission programmée en Médecine B (orientation gériatrique) via Parceo au GHSO a été mise en place.

Elle concerne notamment des tableaux cliniques fréquents comme :

- infections urinaires compliquées sans critère d'urgence immédiate
- décompensations cardiaques progressives
- chutes sans lésion grave mais sur terrain fragile

Dans ces situations, l'**enjeu n'est pas seulement médical**, il est aussi organisationnel : éviter les pertes de chance liées à l'attente à domicile tout en contournant des passages aux urgences souvent inadaptés.



Pour les médecins, l'intérêt est double : **réduire la charge de coordination** dans des situations souvent chronophages, et **sécuriser l'orientation des personnes âgées**.

Ce dispositif fonctionne surtout lorsque l'attente à domicile n'est plus raisonnable, mais que le recours aux urgences ne s'impose pas.

 **En savoir plus**



- ✓ Demande réalisée en quelques minutes via Parceo
- ✓ Partage des éléments médicaux et de la lettre d'adressage
- ✓ Réponse sous 24 à 48h
- ✓ Admission directe en service si indication, sans passage par les urgences

Face à un patient sans médecin traitant, utilisez le Protocole Recherche Médecin Traitant

Tout professionnel de santé (ou habilité à utiliser Entr'Actes) peut **signaler un patient sans médecin traitant** via l'application numérique.



PROTOCOLE DE SIGNALEMENT

PATIENT SANS MÉDECIN TRAITANT

Ce dispositif est essentiel pour améliorer la prise en charge des patients sans médecin traitant et garantir un accès aux soins pour tous.

[Visualiser le protocole](#)

Le [protocole Recherche Médecin Traitant](#) fonctionne avec l'application Entr'Actes.

Pour télécharger Entr'Actes (téléphone ou ordinateur)

[Télécharger Entr'Actes](#)



Un cas d'usage est également à disposition afin de mieux comprendre le principe d'application du protocole. Pour [consulter le cas d'usage](#), cliquer sur le lien [ici](#).

Pour toute assistance, vous pouvez joindre Nathalie Chamagne, coordinatrice de la CPTS du pays d'Erstein, au [06.73.97.14.80](tel:06.73.97.14.80).

Bénéficiez des accompagnements de la SPS en adhérant à la CPTS

En adhérant à la CPTS du Pays d'Erstein, vous bénéficiez désormais d'un accès privilégié aux services du SPS (Soins aux Professionnels de Santé).

Ce partenariat vous donne accès à :

- **✓ Un soutien psychologique 24h/7j** (plateforme gratuite : 0 805 23 23 36).
- **Des formations Qualiopi et 36 fiches pratiques** pour prévenir le burn-out.
- **Un délégué SPS dédié** pour organiser des actions locales.

Quelques chiffres à ne pas sous-estimer :

- 50 % des soignants se sentent épuisés.
- 60 % souffrent de douleurs chroniques.
- 41 % des soignants ont subi une agression verbale dans l'exercice de leur fonction.

Découvrez tous les services sur lamaisondessoignants.fr (initiative SPS) ou visualisez le flyer.

Visualiser le Flyer



Besoin d'aide ? Contactez-nous !

cpts.erstein.benfeld@gmail.com | [06.73.97.14.80](tel:0673971480)

Médecins Généralistes : recherche de remplaçants



Vous êtes médecin généraliste ? Vous cherchez un remplaçant ?

Pour nous faire part de vos demandes, **un formulaire est à votre disposition** sur le site de la CPTS.

-

Les demandes seront éditées sur le site internet de la CPTS afin de vous aider dans votre recherche.

Remplir le formulaire

Formulaire de demande de remplacement

Pourquoi adhérer à la CPTS ?

Vous êtes un **professionnel de santé nouvellement installé sur le territoire** ou **non adhérent à la CPTS** ? Accédez au **livret d'accueil numérique** de la CPTS du Pays d'Erstein et découvrez tous les avantages à adhérer à votre CPTS locale.

Nouveaux arrivants ? Non adhérents ?

Pourquoi adhérer

à la CPTS ?



CPTS
PAYS D'ERSTEIN

 Pour les
professionnels de
santé

- Coordination renforcée
- Outils partagés
- Conciergerie
- Réseau solidaire
- Financements dédiés
- ...

 Pour les patients

- Accès facilité aux soins
- Parcours optimisé
- ...



CPTS du Pays
d'Erstein

Pour toute question ou
préoccupation, veuillez contacter
la CPTS via notre site internet.
Site : cpts-erstein.fr.

 Pour les professionnels de santé

- **Coordination renforcée** : travaillez en **réseau** avec tous les acteurs de santé (médecins, infirmiers, établissements, etc.) pour une prise en charge plus fluide et cohérente.
- **Outils partagés** : accédez à des **plateformes collaboratives** (dossier médical partagé, messagerie sécurisée) et à l'**annuaire Plexus** pour faciliter les échanges et la coordination.
- **Soutien au quotidien** : bénéficiez d'une **conciergerie** (services à tarifs préférentiels : garde d'enfants, assistance administrative, etc.) et d'un **réseau local solidaire** pour rompre l'isolement.

 Pour les patients

- **Accès facilité aux soins** : meilleure accessibilité, surtout dans les zones fragiles.
- **Parcours de soins optimisé** : prise en charge globale et personnalisée et amélioration du lien entre la médecine de ville et l'hôpital.

Les avantages en détail

Adresse mail TND dédiée

Vous êtes un professionnel de santé, **vous vous questionnez** sur un patient présentant un **Trouble du Neuro-Développement** ou sur son développement, posez toutes vos questions cliniques à cette adresse mail :

tnd@cpts-erstein.fr

**ADRESSE MAIL
TND DÉDIÉE**

Vous êtes un professionnel de santé ? Posez toutes vos
questions à cette adresse mail :



tnd@cpts-erstein.fr



Un professionnel spécialisé vous répondra !

Précision : les cas cliniques sont à présenter de manière anonyme.

Informations extérieures

Découvrez toutes les informations et événements de nos partenaires sur le territoire vous concernant.

- Campagne territoriale & webinaire : vaccination contre les papillomavirus humains (HPV)
- Étude nationale : rôle des médecins généralistes dans les parcours de soins des malades à corps de Lewy
- Mini-webinaires Oncogénétique (épisode 2) : « Parcours patients et spécificités territoriales en Grand Est »
- Un nouvel outil pour faciliter l'orientation en oncogénétique
- Webinaires PRIMO : programme septembre à novembre 2026
- Nouvelle SantéBD : "Je surveille ma glycémie"
- Newsletter EMA n°15

[Accéder aux informations partenaires](#)

Les étudiants vous sollicitent

À l'attention des professionnels de santé et adhérents de la CPTS.

- Appel à participation : contribuez à une étude sur les cervicalgies non spécifiques chez les adolescents.
- Participez à une enquête nationale sur la prescription différée en soins primaires.
- Étude sur l'adhésion thérapeutique des ados atteints de scoliose idiopathique (à destination des masseurs-kinésithérapeutes).
- Participez à une étude sur la fibrose hépatique en Alsace.

[Accéder aux questionnaires](#)

Informations à destination du grand public

À l'attention du grand public. Pour les professionnels de santé, à diffuser à vos patients ou personnes concernées autour de vous.

- Dépistage gratuit de la rétinopathie diabétique à Erstein (10 septembre 2026)
- Numéro d'urgence médical (116.117) : un médecin à votre écoute

[Accédez aux informations grand public](#)

Votre CPTS s'organise

Le répertoire des professionnels de santé du Pays d'Erstein est en ligne !

Pour mettre à jour vos coordonnées, administration@cpts-erstein.fr.

Ou contactez-nous à l'adresse mail suivante : cpts.erstein.benfeld@gmail.com

Où nous trouver ?

Site internet

<https://cpts-erstein.fr/>



Pour nous contacter

cpts.erstein.benfeld@gmail.com

[06.73.97.14.80](tel:06.73.97.14.80)

CPTS du Pays d'Erstein

1 Rue des 11 Communes, 67230, Benfeld

Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}

Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Afficher dans le navigateur](#) | [Se désinscrire](#)